

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

LE MINISTRE

N°/Réf.: ____/MINTOUR/CAB/SF/KJMA/DGITH/DCP/nyb

COMMUNIQUE DU MINISTERE DU TOURISME

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Maroc en matière de tourisme, le Ministère du Tourisme organise un test de sélection pour une formation aux diplômes de Techniciens Spécialisés en Tourisme et en Hôtellerie au Royaume du Maroc au titre de l'année académique 2022-2024.

Peuvent faire acte de candidature les postulants qui remplissent les conditions suivantes :

- 1-Etre de Nationalité Ivoirienne
- 2-Etre titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat marocain (séries A1, A2, B, C, D, G2, E et BT Comptabilité) des sessions 2017 ; 2018 ; 2019 ; 2020 et 2021
- 3-Avoir un âge inférieur ou égal à 25 ans
- 4-Avoir la motivation, la vocation et les aptitudes requises pour l'exercice d'un métier du secteur
- 5-Jouir d'une bonne santé physique et mentale
- 6-Jouir de ses droits civiques
- 7-S'acquitter du droit de participation au test
- 8-Présenter la preuve financière de l'achat du billet d'avion aller-retour
- 9-Présenter son carnet de vaccination à la covid-19

La liste des dossiers à fournir est à retirer à la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation, sise au Plateau, Immeuble Nour Al Hayat, 6ème étage, à compter de la diffusion du présent communiqué.

Les dossiers d'ûment remplis doivent être déposés à ladite Direction au plus tard le Vendredi 1 er juillet 2022, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire appeler aux numéros suivants : 27 20 21 87 17/07 77 92 14 29/05 55 99 70 76/01 02 90 07 84.

Fait à Abidjan, le 🛭 🛭 🛭 🛭

e Ministre et par Délégation

0 1 JUIN 2022